



Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin
de liaison
des
organismes
de la
forêt privée

N° 35 Hiver 2017

Nouveau Président !

Lors du Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière du 20 mars 2017, j'ai eu le plaisir d'être élu à la fonction de Président. Je succède à Daniel QUILICI qui a assuré cette mission durant 15 années, et qui continue de servir le CRPF comme 1er Vice-Président.

A 46 ans, je dispose d'un parcours forestier, certes plus court que certains, mais je me suis investi au Syndicat des propriétaires forestiers du Var depuis une dizaine d'années maintenant. J'ai suivi une formation forestière au lycée agricole de Poisy-Chavanod. Propriétaire à Mazaugues (Var), je suis devenu adjoint à l'urbanisme, à l'agriculture et à la forêt sur cette commune. J'ai ainsi intégré les Communes Forestières du Var et appris à connaître la multiplicité des acteurs forestiers que sont le CRPF pour la propriété privée, les Communes Forestières et l'ONF pour la propriété publique. Encore en activité en tant que Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var, je compte m'appuyer sur les 3 Vice-Présidents (Daniel Quilici, Frédéric-Georges Roux et René Reynard) ainsi que sur l'ensemble des conseillers titulaires et suppléants nouvellement élus. Je suis conscient des tensions entre forestiers et chasseurs. Aussi, j'ai confié les décisions liées aux aspects cynégétiques à mon premier Vice-Président, Daniel Quilici.

Mes souhaits principaux sont de contribuer au maintien des relations humaines positives que nous entretenons avec l'Etat et la Région, d'accentuer notre collaboration avec nos partenaires forestiers et environnementaux, publics comme privés. Je souhaite répondre aux attentes des propriétaires forestiers, notamment sur le changement climatique et sur les aspects environnementaux liés notamment à la gestion

forestière. Dans un premier temps, je me propose de rencontrer sur le terrain l'ensemble du personnel administratif et technique du Centre. En parallèle, j'envisage d'avoir une réunion avec chacun de nos principaux partenaires forestiers et de la filière forêt-bois.

Dans un contexte en pleine mutation, j'apporterai une attention particulière à la mise en œuvre, en région, de notre nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance 2017-2021. Les actions seront en priorité orientées vers le développement des documents de gestion durable, le regroupement des propriétaires et la communication. Je serai également vigilant au bon équilibre financier du Centre, en intégrant une recherche de financements spécifiques pour mener à bien des actions concrètes et mobilisatrices sur les territoires.

Conscient de l'attente et des enjeux de la forêt privée sur notre région, j'entends être à la disposition de tous les propriétaires forestiers, afin de mieux les accompagner dans le développement économique et la valorisation environnementale de leur forêt. Mon objectif est de donner une nouvelle impulsion à la politique forestière, aussi bien pour le pin d'Alep que pour le mélézin alpin. Aucune thématique, aucun sujet n'est « tabou » à mes yeux. Je serai à l'écoute de tous, afin de contribuer au meilleur développement économique de nos forêts, de notre filière, tout en contribuant à notre multifonctionnalité régionale, exprimée par ses richesses environnementales, paysagères et de biodiversité.

Bruno Giaminardi
Président du CRPF



SOMMAIRE

Dossier : <i>Santé des forêts</i>	2-3
Actualités : <i>Maladie de Lyme</i>	4
Compte-rendu <i>d'activités 2016</i> <i>(mémento)</i>	5-8
Vie des organismes	9
Economie : <i>Valenbois, services</i> <i>environnementaux</i>	10
Lu pour vous	11
Calendrier 2017	12



Le Département Santé des Forêts

Vous ne le savez peut-être pas, mais la santé des forêts est suivie de près par un réseau de forestiers et fait l'objet d'un département spécifique.

Dans les années 1970 - 1980, plusieurs accidents climatiques (tempêtes, sécheresses) font apparaître le problème du suivi sani-

taires des forêts. Des réseaux d'observation sont d'abord mis en place par le Cemagref (appelé maintenant IRSTEA) et l'INRA.

Ils seront repris par le Département Santé des Forêts (DSF) lorsque celui-ci sera créé en 1989.



1 : Tordeuse grise du mélèze

2 : Armillaire (champignon parasite de faiblesse)

3 : Ips sténographe (coléoptère s'attaquant aux pins)



Pierre Faury - CRPF PACA © CNPF

UN RÉSEAU VIGILANT

Le Département Santé des Forêts est chargé de surveiller les forêts, d'évaluer les risques et d'établir un inventaire des dommages phytosanitaires et des agents responsables. Suite à cela, il conseille les forestiers et leur diffuse l'information adéquate. Il est constitué en 5 pôles inter-régionaux, coordonnés par une cellule parisienne dépendant du ministère en charge des forêts.

Une vingtaine de personnels techniques et experts y sont dédiés. Mais c'est aussi un réseau qui s'appuie sur 230 correspondants-observateurs : des forestiers volontaires et formés qui relaient les informations relevées sur le terrain. Au total, chaque année, ils réalisent 10.000 observations par an et suivent 600 placettes de près.

Le Pôle Sud-Est, basé à Avignon, rassemble Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse. Dans notre région, il y a 12 correspondants-observateurs : 8 à l'ONF et 4 au CRPF : Jean-Marc Corti, Pierre Faury, Stéphane Nalin et Bernard Petit. Ils sont en lien avec 2 permanents accueillis par la DRAAF.



Département de la santé des forêts
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

UNE SURVEILLANCE SOUS PLUSIEURS FORMES

Les correspondants - observateurs réalisent des suivis spécifiques afin de voir l'évolution des problèmes phytosanitaires les plus répandus dans la région :

- Réussite des plantations de l'année ;
- Défoliateurs des chênes ;
- Processionnaire du pin ;
- Tordeuse grise du mélèze ;
- Dépérissement ;
- Cochenille du pin maritime (Var) ;
- Protocole chêne - liège.

Le suivi de l'évolution de la santé des forêts est d'autant plus important dans

le contexte actuel de changements climatiques. L'arrivée de nouveaux organismes a également un impact et leur progression est suivie de près. Le DSF surveille les organismes envahissants : prospections pour détecter la présence d'organismes invasifs ou évaluer la situation phytosanitaire d'essences introduites, notamment le nématode du pin, le champignon *Chalara fraxinea* qui s'attaque au frêne ou encore, plus inattendu, l'écureuil gris qui peut écorcer des arbres et prend la place de l'écureuil roux.

Les correspondants consignent aussi de tous les problèmes phytosanitaires qu'ils peuvent rencontrer lors de leurs passages sur le terrain en établissant une fiche d'information pour tout constat, qu'il soit lié à des facteurs abiotiques (gel, grêle, feu, vent, sécheresse...) ou à des organismes vivants (animaux, champignons...). Ils suivent un certain nombre de placettes du réseau « systématique » (20 arbres/placette observés annuellement). Par exemple, les 4 notateurs du CRPF PACA suivent 37 placettes réparties sur la région.



prend le pouls des arbres

BILAN DE SANTÉ 2016 EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une météo fortement impactante

L'année 2016 a été marquée par une saison de végétation en nette déficit par rapport à la normale :

- un hiver déficitaire en neige en début de saison, et le plus doux depuis l'année 1900 ;
- un été chaud et surtout sec sur une longue période ;
- des intersaisons contrastées.

Des effets visibles

L'impact de la sécheresse estivale sur la végétation a été visible tôt : les chênes notamment - qu'ils soient verts, blancs ou même kermès - ont roussis dès la fin du mois d'août, présentant paysage quasi automnal. Le Var et les Bouches-du-Rhône ont été les plus touchés par la sécheresse. Les autres feuillus sont plus touchés par des problèmes sanitaires sont

les frênes avec les dommages du champignon Chalara qui poursuit son extension.

Concernant les résineux, la Tordeuse du Mélèze a également poursuivi sa gradation dans les Alpes du Sud et la douceur de l'hiver a favorisé la progression de la chenille de la Processionnaire du pin et la défoliation des pins.

ZOOM SUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

L'année 2016 a commencé par l'une des plus importantes pullulations de la chenille processionnaire du Pin de ces 25 dernières années. Les départements alpins ont été particulièrement touchés. Des massifs entiers ont été défoliés provoquant de fortes inquiétudes localement. Des réunions publiques ont été organisées par le DSF ou le CRPF pour informer et sensibiliser les habitants et les propriétaires forestiers.

La perte de croissance est réelle et les arbres sont affaiblis. Néanmoins, aucune mortalité n'a été observée sur les pins touchés en 2016. Ceci étant, si les arbres subissent régulièrement des chocs, attaques de chenilles se cumulant avec des sécheresses par exemple, il peut apparaître des zones de dépérissement à plus long terme.

Ce sont les risques d'urtications provoquées par les poils des chenilles qui ont posé le plus de problèmes (à proximité des nids ou lors des processions de chenilles). Ils peuvent provoquer des réactions allergiques violentes chez les humains et sont particulièrement dangereux pour les chiens ou le bétail.

La pullulation de l'hiver 2015 - 2016 correspondait à un pic de population prévisible du fait de la cyclicité de cet insecte. Fin 2016, les nids des chenilles



Bernard Petit - CRPF PACA © CNPF

Nid et procession de chenilles processionnaires du pin



Gilles Martinez - CRPF PACA © CNPF

processionnaires étaient encore très nombreux mais les dégâts sur les arbres moins visibles qu'en 2015, peut être en raison de la météo un peu plus fraîche.

Pour finir, la processionnaire du pin est un ravageur répandu sur une grande moitié sud de la France mais sa progression vers le nord est un des marqueurs du changement climatique.



Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF

Pins sylvestres défoliés en 2016 dans les Alpes-de-Haute-Provence

Camille Loudun - CRPF

à partir des bilans départementaux 2016 du DSF (Pôle Sud Est)

DEUX RÉUNIONS POUR EN SAVOIR PLUS

> Vendredi 19 mai à Saint-Vallier-de-Thiey (06) : Forêts et changements climatiques, par Michel Venetier (IRSTEA), en partenariat avec la commune et Fransylva 06

> Lundi 12 juin à Saint-Vallier-de-Thiey (06) : Organismes invasifs et santé des forêts, par Bernard Boutte (expert et référent national du DSF), en partenariat avec la commune et Fransylva 06



Une tique à ne pas prendre

La maladie de Lyme est reconnue maladie professionnelle pour les forestiers. Son vecteur, la tique est de sortie à partir du printemps...

La maladie, appelée également Borréliose de Lyme, fut découverte en 1975 aux Etats-Unis chez les habitants de Lyme. Elle tient son nom de la bactérie que transmettent les tiques : *Borrelia burgdorferi*.

LA MALADIE DE LYME

On identifie trois phases :

- la première phase : apparition dans la majorité des cas d'un érythème migrant à croissance centrifuge (rougeur ressemblant à une cible autour de la zone piquée) dans les 3 à 30 jours après la piqûre pouvant être associé à des signes plus généraux (douleurs musculaires et articulaires, céphalées...). L'érythème disparaît après 2 à 4 semaines pouvant laisser croire à une guérison.

- la deuxième phase : apparition de symptômes dans les 4 à 6 semaines (voire quelques mois) après la piqûre, symptômes pouvant prendre plusieurs formes neurologiques et articulaires.

- la troisième phase : c'est le stade chronique des problèmes rencontrés dans la deuxième phase.

Il peut être difficile d'établir le diagnostic et il existe des polémiques sur l'efficacité des tests. Le traitement est composé d'antibiotiques et n'est efficace que si la maladie est détectée tôt (phases primaire et secondaire).

LA TIQUE EN FORÊT

La tique est présente sur l'ensemble du territoire, à l'exception d'une bande côtière méditerranéenne. Elle aime une hygrométrie élevée et des températures situées entre 8 et 15°C, ce qui lui fait particulièrement apprécier le couvert forestier. Elle s'installe dans les tapis de feuilles ou les hautes herbes, dans les zones arborées, ainsi que dans les landes et les pâtures où vivent les hôtes potentiels. Par contre, elle est absente des hauts massifs, dès 1500 m.

Sa présence est variable suivant les régions, en fonction de l'étendue de surface forestière et la présence de gibier. Les deux régions les plus sévèrement touchées sont l'Alsace et le Limousin. La période d'activité de la tique va du printemps à l'automne mais comme elle n'apprécie pas les fortes chaleurs et sécheresses, elle est moins active en été dans notre région (elle s'enterre en attendant des conditions meilleures).

LES CONSEILS DE PRÉVENTION

Il est fortement conseillé de porter des vêtements couvrants et ajustés, au niveau des jambes (mettre le bas de pantalon dans les chaussettes), des bras et du cou et de porter un chapeau. Vous pouvez aussi porter des bottes lorsqu'il s'agit d'aller dans de la végétation haute. Des vêtements clairs permettent de mieux repérer les tiques qui s'y déplaceraient. Il est possible de recourir également à des répulsifs.

Pensez à vous inspecter régulièrement pendant la sortie en forêt et à le faire de manière systématique en rentrant (avec de l'aide d'un proche si possible) en privilégiant les aisselles, les plis du coude et de l'aîne, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles... Compléter par une douche peut permettre d'évacuer les tiques qui n'auraient pas encore eu le temps de se fixer à la peau.

Pour le lavage, ne mélangez pas les vêtements potentiellement porteurs de tiques avec des vêtements propres et lavez à haute température (60°C).

RETIRER UNE TIQUE

Le plus important est de retirer une tique accrochée le plus tôt possible. Plus elle reste fixée longtemps, plus le risque de transmission est élevé. Pour cela, il faut utiliser un « tire-tique » (facile à trouver en pharmacie) ou une pince à épiler.

L'essentiel est d'enlever la totalité de la tique, en évitant de presser sur son abdomen pour éviter qu'elle ne régurgite, et sans oublier des fragments de tête. Cela implique de la retirer sans gestes brusques. L'utilisation de produits (éther, alcool...) est à proscrire. Comme toute plaie, penser à désinfecter la zone ensuite. Surveiller la piqûre dans les semaines qui suivent (apparition de l'érythème) et en cas de doute, consulter un médecin en attirant son attention sur le fait que vous avez été piqué par une tique.

Il apparaît que cette maladie concerne de plus en plus de personnes et que la difficulté d'avoir un diagnostic fiable ne facilite pas sa prise en charge. Cela devient un enjeu de santé fort pour les forestiers.

Camille Loudun - CRPF

à partir d'un article de Michel Chartier dans Forêt Entreprise

PLUS D'INFORMATIONS

Pour trouver plus d'informations, voici des références disponibles en ligne :

- « Lyme, une association de malfaiteur ? » de Michel Chartier - Forêt entreprise n° 233 - Mars 2017 (à lire en ligne sur www.foretriveefrancaise.fr avec un dossier spécial) ;

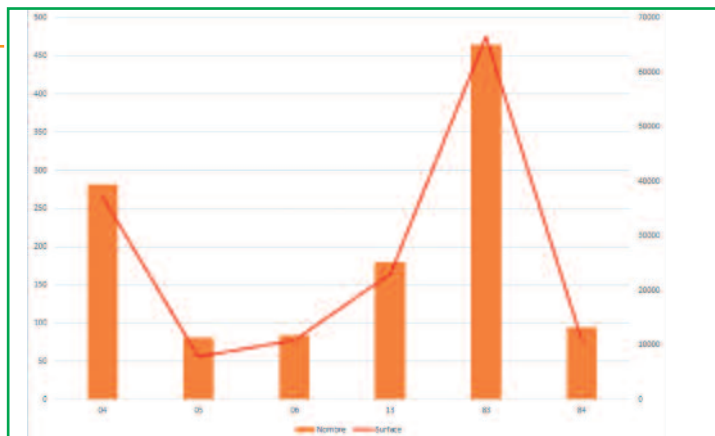
- « Lyme, l'incroyable méconnue » de P. Moës - Forêt-nature Juin 2016 ;

- site de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) : www.inrs.fr

La forêt privée de Provence-Alpes-Côte d'Azur Compte-rendu d'activité 2016

GESTION DURABLE

A la fin de l'année 2016, 1.184 propriétaires avaient fait agréer leur Plan Simple de Gestion (PSG) pour 156.204 ha (près de 10% d'augmentation), 350 adhéraient à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) pour 3.322 ha (plus de 16% d'augmentation) et 149 propriétés avaient signé un Règlement Type de Gestion (RTG) pour 884 hectares.



Bilan des plans simples de gestion agréés en 2016 sur les 6 départements (en orange, le nombre ; en courbe rouge, les surfaces)

REGROUPEMENTS

Les agents du CRPF ont suivi 11 associations syndicales qui gèrent près de 5.500 ha, Trois regroupements ont d'ailleurs vu le jour, dont l'Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements (AFAB) pour la mobilisation et la valorisation des forêts dans les Hautes-Alpes et l'ASL des bois d'Argens dans le Var pour la restaura-

tion des surfaces incendiées à l'été 2016 (voir pages suivantes). Plusieurs autres associations de la région se sont étendues et ont gagné des adhérents.

Plusieurs opérations groupées de mobilisation de bois, soutenues par divers financeurs, ont impliqué 287 propriétaires sur plus de 900 ha.

De nombreuses opérations ont eu lieu dans les Alpes-Maritimes et dans les Hautes-Alpes. D'autres sont issues du travail dans le cadre du projet Valenbois (voir article page 10) ou d'animations territoriales diverses.



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF

SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES

Une sortie de terrain a été organisée sur le thème de la gestion des peuplements de Pin sylvestre en partenariat avec le Pays de Grasse lors de laquelle un nouveau livret de vulgarisation du SRGS sur ces peuplements a été distribué aux participants. De plus, une vingtaine de réunions de sensibilisation à des thématiques variées ont

réuni plus de 400 participants, la réunion « Ma forêt numérique : localiser vos parcelles boisées » a notamment eu du succès. Le CRPF a également organisé des formations pour les gardes particuliers en lien avec la Fédération départementale des chasseurs du Var.

AU PLUS PRÈS DU TERRAIN ET CONNECTÉS

Les techniciens du CRPF sont particulièrement présents auprès des propriétaires forestiers : ils ont réalisés en 2016 plus de 350 visites individuelles pour plus de 12.360 ha.

Le CRPF est aussi connecté. Il fait maintenant paraître une lettre électronique intitulée « La carte postale de nos forêts » à laquelle sont abonnés plus de 900 personnes. Il a rénové son site internet en rejoignant la plateforme nationale : www.cnpf.fr/paca.



Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF



Compte-rendu d'activités 2016 :

La thématique des changements climatiques a été très présente en 2016. L'année a d'abord été marquée par les grands incendies de l'été dans les Bouches-du-Rhône et le Var et par une pullulation exceptionnelle de chenilles processionnaires. Le CRPF s'est mobilisé sur toutes ces problématiques : regroupements sur les zones incendiées pour commencer à envisager rapidement leur restauration, organisation d'événements pour présenter les conséquences des changements climatiques et les actions qui peuvent être mises en œuvre, et lancement d'une action dans le cadre du RMT AFORCE pour définir une carte de vigilance climatique pour le pin sylvestre.

2016 a également vu le lancement d'une action pluriannuelle intitulée VALENBOIS. C'est un projet de développement partenarial de trois territoires dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse, dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Alpin. Les objectifs du projet sont d'amener les propriétaires forestiers privés vers la gestion durable de leur forêt, de développer l'économie des services rendus par la forêt, en termes de séquestration de carbone et de biodiversité.

MESURES COMPENSATOIRES ET REGROUPEMENTS DE PROPRIETAIRES (04)

Suite à la création d'un parc photovoltaïque de 200 ha sur la commune de Gréoux par la société Solairedirect, une compensation financière pour le défrichement réalisé a été mise en place. Cette compensation concerne des travaux d'amélioration forestière financés à 100%. Les différents acteurs forestiers des Alpes-de-Haute-Provence ont proposé des travaux. Le CRPF a, par exemple, mis en œuvre un projet sur les communes de Redortiers et Montsalier regroupant 8 propriétaires sur 48 ha. Ce projet concerne la réalisation de 1ères éclaircies déficitaires ou de dépressages dans de jeunes peuplements de pin noir et de cèdre. Un des effets indirects de ces travaux est la réalisation de 3 Plans Simples de Gestion. Ainsi, les mesures compensatoires forestières au défrichement sont un levier pour regrouper les propriétaires, les amener à réaliser des travaux chez eux, et les inciter à se doter de documents de gestion durable.

CREATION DE L'ASL AFAB (05)

Une ASL de gestion forestière nommée AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements) a été créée le 13 juin 2016, date où les statuts ont été votés. Cette ASL a une portée départementale, à l'échelle des Hautes-Alpes. Elle vise à regrouper les propriétaires haut-alpins et à combler le déficit d'actions de gestion forestière sur le département. L'embauche d'un technicien forestier est envisagée pour début 2017.

Cette création a eu lieu grâce à l'appui du CRPF, de la Chambre d'Agriculture et des différents partenaires de la filière forêt-bois dont le Département. Elle s'inscrit dans le projet « Bois+05 » porté par le Département des Hautes-Alpes et financé par l'Ademe. Le projet « Bois+05 » regroupe de nombreux partenaires de la forêt publique et de la forêt privée. Il fait suite aux assises du bois et de la forêt co-organisées par la Préfecture et le Département.

VULGARISER LES METHODES DE SYLVICULTURE DURABLE DU PIN SYLVESTRE (06)

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, auquel doivent être conformes les documents de gestion durable en forêt privée reste très technique : les propriétaires peuvent avoir du mal à se l'approprier. Avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, un guide synthétique présentant aux propriétaires les principes de la sylviculture du pin sylvestre a été rédigé. Les propriétaires y trouveront, résumé en quelques pages, l'essentiel à savoir sur cette essence : les débouchés, les différents modes d'exploitation, les différentes sylvicultures possibles et comment conduire leur peuplement pas-à-pas pour qu'il réponde au mieux à leurs objectifs, en fonction de ses potentialités. Un document qui a déjà été diffusé en septembre 2016, lors d'une réunion intitulée « Gérer vos pins sylvestres », qui offrait l'occasion de voir mise en pratique la gestion de cette essence. Le CRPF prévoit de poursuivre la rédaction de ces documents simplifiés en commençant par le chêne pubescent.

Exemples d'actions locales

CONTRAT NATURA 2000 « ARBRES ET ILOTS DE SENESCENCE » (13)

A la fin de l'année 2016, le premier contrat Natura 2000 « arbres et îlots de sénescence » a été conclu avec un propriétaire forestier de Jouques. Il concerne :

- d'une part la mise en place de 2 îlots de vieillissement (0,5 ha et 2 ha) dans un taillis âgé (70 ans) de chêne pubescent dans des stations de bonne fertilité en pied de pente et en versant Nord ;
- d'autre part le choix et la mise en réserve de 71 arbres sénescents disséminés (gros bois de chêne pubescent et de chêne vert) et généralement âgés de plus de 150 ans, car gardés en réserve à l'occasion des différentes coupes de taillis.

Cet important contrat, à l'initiative du CRPF qui l'a proposé au propriétaire et à sa famille, a ensuite été préparé en relation étroite avec le Syndicat mixte « Grand Site Sainte-Victoire » opérateur Natura 2000 de ce site. Un nouveau contrat est en cours d'élaboration, cette fois dans le massif des Alpilles et qui concernera plus exclusivement le Chêne vert.

REGROUPER LES PROPRIETAIRES POUR RESTAURER LES TERRAINS INCENDIES (83)

En juillet 2016, un incendie ravageait 620 ha de forêt dans le Var, dont 475 ha de forêts privées, sur les communes de Correns, Montfort-sur-Argens et Cotignac. Le Maire de la commune la plus touchée a rapidement réagi et consulté les différents acteurs. A cette occasion, le CRPF, qui travaille dans le cadre d'une convention avec le territoire du Comté de Provence depuis plusieurs années, a proposé de regrouper les propriétaires de ce massif extrêmement morcelé en Association Syndicale Libre de Gestion Forestière. Ce regroupement permet non seulement de faire réaliser des travaux de restauration des terrains incendiés en bénéficiant d'un accès privilégié aux aides publiques, mais aussi de trouver une réponse au morcellement qui a toujours été un obstacle pour la gestion dans ce secteur. Avec le soutien des élus, une première réunion organisée en août a permis de rassembler plus de 150 propriétaires touchés par l'incendie. Les coupes et les travaux envisageables sur le massif compte-tenu des contraintes d'accès leur ont été présentés.

A ce jour, l'association regroupe 146 propriétaires sur 261 ha. 60 ha de pins ont déjà été exploités en arbres entiers à l'aide d'un Feller Buncher et commercialisés à une usine de biomasse locale. 50 ha de travaux : recépage des chênes brûlés, abattage des pins de gros diamètre incendiés au-dessus du village de Montfort, mise en fascine de pins de faible diamètre sur la commune de Correns, devraient pouvoir être financés. 30 autres hectares sont prévus en coupe. Lorsque les dégâts de l'incendie seront pour partie gommés, les propriétaires de l'ASL pourront porter d'autres projets, pour l'avenir de ce massif. L'engagement soutenu d'un élu et de propriétaires moteurs a permis de transformer en succès ce pari risqué.

DYNAMISATION DE LA GESTION DURABLE SUR LE LUBERON ET LA MONTAGNE DE LURE (84 ET 04)

En 2016, le Parc Naturel Régional du Luberon a confié au CRPF PACA la mission de mettre à jour, avec le bureau d'étude / gestionnaire Alcina, le diagnostic territorial après la fusion des chartes forestières du Luberon et de la Montagne de Lure. Cette nouvelle Charte forestière Luberon-Lure couvre les territoires du PNR et de la Montagne de Lure, entre Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence. Le CRPF a également réalisé un document de communication pour rendre accessible, aux élus et propriétaires, ce diagnostic et les enjeux forestiers locaux. Parmi ceux-ci, la mobilisation des propriétaires forestiers privés, qui représentent 70 % des surfaces forestières, est apparue comme prioritaire. La mise en œuvre de cette action est nécessaire pour développer la filière forêt-bois dans son ensemble. Conscient de cette problématique, le CRPF PACA, avec le soutien financier de la DRAAF, a mis les moyens humains nécessaires sur ces territoires pour développer la gestion durable des propriétaires forestiers. Ainsi, sur les 26 000 ha devant être couverts par un plan simple de gestion, les équipes du CRPF ont pu faire émerger en une année 24 documents de gestion durable dont 22 Plans Simples de Gestion et 2 Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles. Ces documents représentent 2 500 ha de forêt. C'est une réelle redynamisation de la gestion dans ce secteur qui représente un véritable élan de développement à soutenir dans le temps.

Événement : colloque

Le 23 septembre dernier, plus de 110 propriétaires et collectivités ont participé au colloque « Forêts méditerranéennes et alpines face aux changements climatiques », organisé à Gardanne par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Les échanges ont mis en avant les interrogations des participants sur les actions à mettre en œuvre.

VIGIE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une étude de Météo France montre que Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France la plus touchée par les changements climatiques (augmentations de température, diminutions des précipitations utiles à la végétation). Elle est donc aux avant-postes sur le sujet et l'été 2016 en a encore été la preuve avec une forte sécheresse. Outre les conséquences immédiates sur le risque incendie, les forêts souffrent de la répétition de stress climatiques. Elles sont plus vulnérables au dépérissement et risquent ne de plus répondre aux enjeux locaux de production de bois et à la demande de multifonctionnalité. Pour répondre aux questions des propriétaires et des collectivités, le CRPF a organisé ce colloque grâce au financement de la DRAAF.



Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF

DES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

Une enquête réalisée en préalable du colloque auprès d'une quarantaine de propriétaires forestiers montrait que près des ¾ des propriétaires ont constaté des changements dans leur forêt : dépérissements (32%), attaques de ravageurs (26%), augmentation du risque incendie (16%) et difficulté de régénération d'une essence (15%). Ils sont 34 % à être préoccupés par l'augmentation des risques (incendies, tempêtes), 18% par les impacts sur la biodiversité, 13% par ceux sur la production de bois et 13 % encore par ceux sur les autres productions forestières (truffes, champignons, miel). Ces impacts sont et seront bien réels, les intervenants scientifiques et gestionnaires nous le confirment. Et force est de constater qu'il n'existe pas de solution miracle pour répondre à cet enjeu. Pour adapter les forêts aux changements climatiques, plusieurs réponses sont possibles :

- la réaction face à un impact immédiat (coupe sanitaire par exemple) ;
- l'adaptation aux risques (dynamisation de la gestion et diminution de l'âge d'exploitation) ;
- la pro-action (diversification des gestions et expérimentation).

Pour améliorer les connaissances à différentes échelles, les suivis réalisés par les propriétaires privés, ou par l'ONF en forêt publique, sont d'un grand intérêt. Des outils de diagnostic, développés spécifiquement par l'Institut pour le Développement Forestier, peuvent établir de manière fine l'état de santé et la sensibilité des arbres aux changements climatiques afin de conseiller les propriétaires dans leur choix de gestion. Côté intervention, il peut être intéressant de profiter des capacités d'adaptation génétiques des arbres et de les mettre à profit dans le cadre de plantations (choix d'espèces ou choix de provenance de graines adaptées).

DYNAMISATION DE LA GESTION DURABLE SUR LE LUBERON ET LA MONTAGNE DE LURE (84 ET 04)

Un des éléments bloquants reste la nécessité de trouver des financements pour déclencher une gestion adaptative et des investissements, jusqu'à présent limités par les incertitudes sur les évolutions du climat et les risques. Les propriétaires sont volontaires mais demandent à être accompagnés. Et les innovations mises en oeuvre dans la région pourront servir à l'ensemble de la France...

En savoir plus : vous pouvez retrouver les présentations sur www.cnpf.fr/paca et le numéro de décembre 2016 de Forêt Méditerranéenne présente un dossier spécial rassemblant des articles de plusieurs intervenants.



Gilles Bossuet - CRPF PACA © CNPF

La tribune de Fransylva

Carte blanche au syndicat du Var : localiser en région les compensations environnementales

COMPENSATION POUR LE DÉFRICHEMENT

La forêt est considérée comme un bien précieux et toute destruction de celle-ci doit être compensée. Celui qui défriche (c'est un changement définitif de la nature du sol) doit donc payer une indemnité. Deux possibilités : verser l'indemnité au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (national) ou consacrer cette somme à la réalisation de certains travaux sylvicoles (local).

L'indemnité est calculée sur la base d'un coût forfaitaire de 5.000 € à l'hectare dans le Var, multiplié par un coefficient qui peut aller de 1 à 5.

Le « défricheur » est libre de choisir : payer, effectuer les travaux dans sa propre forêt ou dans une autre forêt de notre Région. Mais attention : tous les travaux sylvicoles ne sont pas éligibles pour bénéficier de cette compensation.

À ce jour, les travaux éligibles doivent relever d'une des trois catégories suivantes :

- restauration de terrains incendiés,
- amélioration sylvicole sur tout type de peuplement forestier,
- amélioration des suberaies.

Pour en savoir plus :

<http://fransylva-paca.fr/wp/defrichement-compensation-par-des-travaux-sylvicoles>

Inutile de vous dire que nous vous recommandons, de financer en priorité des travaux sylvicoles dans nos forêts varoises.

Nos partenaires naturels, la Coopérative Provence Forêt, l'ASL de Gestion de la Suberaie Varoise, les experts forestiers, peuvent vous aider dans le montage de vos dossiers.

Si vous êtes « défricheur » et ne possédez pas vous-même de forêt susceptible d'être éligible, vous pouvez désigner un ami forestier comme bénéficiaire.

Et si vous n'êtes pas « défricheur », aidez les « défricheurs » à choisir un forestier varois en propageant l'information. Il y a de l'argent disponible. À nous d'en bénéficier.

Michel Dard -

Fransylva Var ■



L'installation de panneaux solaires sur des sols forestiers nécessite une procédure de défrichage qui est soumise à compensation.

Bernard Cabannes - CRPF PACA © CNPF

POUR S'INFORMER

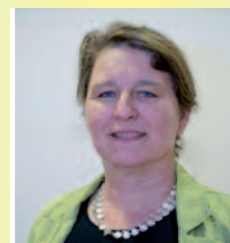
LE CRPF PACA a un nouveau site internet !

Le CRPF a migré son site internet sur une plateforme nationale, commune à tous les CRPF et au CNPF. Il est maintenant accessible sur : www.cnpf.fr/paca.



Une directrice générale au CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière a vu arriver en automne une nouvelle directrice : Claire Hubert. Elle remplace Thomas Formery qui part à la retraite.



© CNPF

Un nouveau technicien dans le Vaucluse

Michel Rolland, technicien dans le Vaucluse, est parti à la retraite. Il a été remplacé par Jean-Baptiste Mey qui arrive avec une expérience dans le CRPF en Auvergne-Rhône-Alpes.



Bernard Petit - CRPF PACA © CNPF



Valenbois, services compris

Le CRPF mène sur trois territoires un projet qui cherche à valoriser les bois au mieux et à faire également reconnaître les services environnementaux rendus par les forêts.

Valenbois est un projet de développement territorial porté par le CRPF PACA conjointement avec les territoires, le Syndicat Mixte d'aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) et le Parc Naturel Régional du Verdon.

Les objectifs principaux de ce projet sont de dynamiser la gestion forestière en forêt privée, mobiliser plus de bois : bois d'œuvre et bois énergie, développer l'économie forestière en valorisant les services rendus par la forêt, notamment la séquestration du carbone et la biodiversité et intégrer les différents usages de la forêt, notamment le pastoralisme.

Pour répondre à ces objectifs, toute l'expertise du CRPF PACA en matière de conseil et accompagnement des propriétaires forestiers privés, de définition de Stratégie de mobilisation et d'innovation est mise à contribution.

Ce projet est soutenu financièrement par l'État et la Région PACA dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes.

LES TERRITOIRES CIBLÉS

Afin de donner un rayonnement futur maximum aux résultats de ce projet, trois territoires pilotes ont été choisis sur trois départements : sur le PNR du Verdon dans les Alpes de Haute Provence (04) et le Var (83) autour de Castellane, de Comps-sur-Artuby et de La Martre et dans le périmètre de préfiguration du PNR du Mont Ventoux dans le Vaucluse (84) sur le plateau d'Albion.

Les forêts du plateau d'Albion avec le Mont Ventoux en arrière-plan

L'ensemble des territoires représentent une surface de 10 000 ha et une surface de forêt appartenant à des propriétaires privés de 6 600 ha. Le nombre total de ces propriétaires atteint 930 personnes.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Le CRPF PACA a réalisé, en lien avec les acteurs des différents territoires, un diagnostic des massifs forestiers qui traduit les enjeux économique, environnemental, social et d'usages de ces massifs forestiers. A partir de ce diagnostic, les équipes du CRPF PACA impliquées sur ce projet ont rencontré les propriétaires forestiers privés pour les mobiliser à la gestion qu'ils pourraient entreprendre au sein de leur patrimoine forestier.

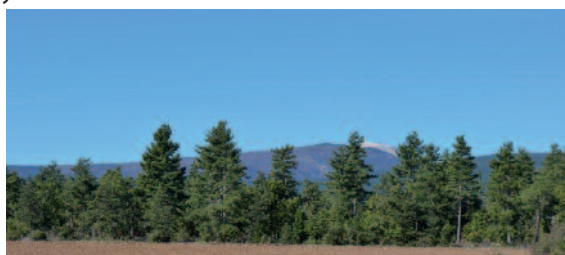
Il en a résulté dès la première année du projet la réalisation de 16 documents de gestion durable pour une surface de 350 ha et l'exploitation de 1 000 tonnes bois valorisé en bois énergie au sein des filières locales. Par ailleurs, la gestion de 1 200 ha de forêt ont été proposés aux différents gestionnaires forestiers professionnels. Les propriétaires concernés, motivés par la gestion forestière, doivent maintenant choisir au sein de cette économie privée, l'acteur qui répond le mieux à leurs attentes. Plusieurs projets sylvo-pastoraux sont aussi en cours de développement pour une surface de 150 ha environ.

DES SERVICES « CARBONE » VALORISÉS

Dans le but de développer l'économie forestière, le CRPF PACA innove en développant les partenariats économiques pour l'émergence de nouveaux marchés liés aux services rendus par la forêt en termes de séquestration de carbone et de préservation de la biodiversité. Un premier exemple voit le jour avec un partenariat signé entre la société ASO, Amaury Sport Organisation, le SMAEMV et le CNPF. ASO finance, dans le cadre d'une politique d'entreprise vertueuse, le SMAEMV pour des projets forestiers dont l'objectif est d'améliorer la séquestration du carbone en forêt. Un appel à projets à destination des propriétaires forestiers privés va sortir au mois d'avril. Nous invitons à ce propos les propriétaires concernés à se rendre sur le site internet du SMAEMV pour vérifier la parution de cet appel à projets. Dans ce cadre, le CNPF et sa délégation régionale en PACA offre aux propriétaires forestiers son expertise technique.

UNE ACTION PLURIANNUELLE

Le projet Valenbois a entamé sa deuxième année et les équipes du CRPF PACA sont toujours aussi mobilisées et à l'écoute des propriétaires pour qu'une gestion durable de la forêt se mette en œuvre à travers notamment le développement de nouvelles économies.



Camille Loudun
- CRPF PACA © CNPF

Haïmad Baudriller-Cacaud - CRPF



CATALOGUE DE L'IDF



Des beaux livres aux livres techniques, en passant par des ouvrages pour la jeunesse... de la réflexion au rêve, vous trouvez votre bonheur dans le catalogue de l'Institut pour le Développement Forestier !

Une sélection de 150 références de livres, logiciels et DVD, dédiés aux passionnés de forêt et de nature.

Et si vous préférez commander par courrier, un bon de commande figure dans le catalogue à télécharger.

Profitez-en pour découvrir ou faire découvrir la forêt !

Catalogue téléchargeable sur le site : www.foretpriveefrancaise.com



L'ARBRE AU PLUS PRÈS

Redécouvrez l'arbre et apprenez ses secrets en 105 idées reçues. Chaque affirmation est déconstruite avec des arguments scientifiques.

Un livre pour aller plus loin dans la connaissance de l'arbre tout en se surprenant !

Christophe Drénou, à l'IDF - 24,50 euros ou 19 euros en version numérique



MIEUX CONNAÎTRE LA FORÊT



Cet ouvrage pédagogique permet de comprendre la forêt, de son humus à sa canopée. Illustré de nombreux dessins au trait, il est idéal pour les étudiants, les gestionnaires forestiers et amoureux de la forêt !

L'intérêt patrimonial de l'écosystème forestier est des plus forts en raison de sa surface, de sa diversité et de ses rôles : écologique, paysager, social, économique...

La forêt remplit de nombreuses fonctions essentielles, voire vitales, qui font d'elle le milieu naturel le plus précieux de notre planète.

La forêt fournit notamment le bois nécessaire à la construction, au chauf-

fage, à l'ameublement et au papier. Elle épure l'air et l'eau, stocke le carbone, héberge des espèces animales et végétales typiques, protège les sols contre l'érosion et joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique.

Cependant, la forêt reste peu, voire mal connue.

Fort de ce constat, l'auteur consigne dans cet ouvrage les connaissances élémentaires sur la forêt : écologie, biologie, faune, flore, services écosystémiques, ennemis et menaces, gestion... pour en faire ressortir les liens et interactions qui unissent et relient les êtres vivants de cette communauté exceptionnelle.

Dans un langage clair, pratique et accessible, l'ouvrage offre à tous ceux qui s'intéressent à la forêt une vision globale et synthétique pour comprendre son fonctionnement et la voir avec un autre regard.

« Connaître, comprendre et protéger la forêt » de Léon Mathot, à l'IDF - 19 euros



7, impasse Ricard Digne
13004 Marseille
Tél : 04 95 04 59 04
Courriel : paca@crpf.fr

Site internet : www.cnpf.fr/paca

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N° 35, 2017

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur, délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (Établissement public national)

Directeur de la Publication : P. THEVENET

Rédaction et composition : C. LOUDUN

Imprimé sur du papier recyclé et certifié, avec des encres végétales

Crédits Photos : © CNPF

Impression : Imprimerie Imprim'Apt - 84400

Apt (labellisée Imprim'Vert ®)

Date de dépôt légal : 12 février 2007

N° ISSN 1762-9276

Contacts de la Forêt Privée

RÉGION

Directeur : philippe.thevenet@crpf.fr

Ingénieur 13-84 - Mobilisation et Territoires :
haimad.baudriller-cacaud@crpf.fr -
06 68 02 98 94

Ingénieur 06-83 - Documents de gestion et Formation : marie.gautier@crpf.fr - 0684502243

Ingénieur 04-05 - R&D et Environnement :
pauline.marty@crpf.fr - 06 01 32 24 29

Ingénieur thématique Bois-énergie :
nicolas.joly@crpf.fr - 06 28 58 05 71

Ingénieur thématique Communication et Projets environnementaux :
camille.loudun@crpf.fr - 06 74 89 18 76

Ingénieur thématique PDM :
carole.penpoul@crpf.fr - 06 75 69 61 64

•ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél : 04 92 31 64 81 - lundi
marie-laure.gaduel@crpf.fr - 06 73 48 22 72
stephane.nalin@crpf.fr - 06 75 69 61 63
alexandre.jourdan@crpf.fr - 06 28 58 05 61

•HAUTES-ALPES

tél : 04 92 45 00 78 - lundi matin
catherine.michel@crpf.fr
olivier.martineau@crpf.fr - 06 75 69 61 75
olivier.tacussel@crpf.fr - 06 75 69 61 73

•ALPES-MARITIMES

pierre.fauiry@crpf.fr - 06 75 69 61 74
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

•BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 95 04 59 04 - lundi après-midi
pierre.delenne@crpf.fr - 06 19 15 18 12

•VAR

tél : 04 94 50 11 53 - lundi
jean-marc.corti@crpf.fr - 06 73 48 22 35
joel.perrin@crpf.fr - 06 01 32 12 21
quentin.vanneste@crpf.fr - 06 74 64 63 57

•VAUCLUSE

lundi après-midi
jean-baptiste.mey@crpf.fr - 06 75 69 61 72
bernard.petit@crpf.fr - 06 08 68 13 01

Avec la participation financière de :

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rencontres

Voici le programme des journées d'information organisées par le CRPF en 2017.

CALENDRIER DES JOURNÉES 2017 : INFORÊT-VOUS !

Gratuites et conviviales, ces réunions vous feront découvrir différents aspects de la forêt et de sa gestion. Le temps d'une journée ou d'une demi-journée, vous rencontrerez d'autres propriétaires et approfondirez un sujet forestier avec nos techniciens et de intervenants spécialistes...

> Jeudi 4 mai (83 - Dracénié) : La sylviculture du Pin d'Alep, sur le terrain, par le CRPF

> Vendredi 19 mai à Saint-Vallier-de-Thiery (06) : Forêts et changements climatiques, par Michel Vennetier (IRSTEA), en partenariat avec la commune et Fransylva 06

> Mai - date à préciser (13) : Interventions sylvicoles dans les jeunes régénérations de Pin d'Alep : Pourquoi et comment ? par le CRPF

> Juin - date à préciser (05) : Travaux forestiers, par le CRPF

> Lundi 12 juin à Saint-Vallier-de-Thiery (06) : Organismes invasifs et santé des forêts, par Bernard Boutte (expert et référent national du DSF), en partenariat avec la commune et Fransylva 06

> Juin - date à préciser (84) : Eclaircie résineuse : comment et pourquoi ? par le CRPF

> Septembre -date à préciser à Vidauban (83) : Comment vendre ma parcelle boisée ? avec la participation du CRPF, de Fransylva 83 et de la SAFER

> Jeudi 19 octobre - date à confirmer (05) : Visite de chantier, résultat concret d'actions d'animation, par le CRPF

> Novembre - date à préciser (13) : Une exploitation "arbres entiers", comment ça s'organise ? par le CRPF

Plus d'informations sur notre site : www.cnpf.fr/paca. Pour s'inscrire, un numéro : 04 95 04 59 04.

JOURNAL : CHANGEMENT DE MAQUETTE

A l'occasion des fusions de régions, le CNPF a proposé d'avoir une ligne graphique en partie commune. Les sites internet des CRPF se sont maintenant regroupés sous une présentation commune et une nouvelle maquette a été définie pour les revues régionales (en conservant une adaptation régionale).

Ne vous étonnez donc pas de voir arriver dans votre boîte aux lettres une revue avec une nouvelle présentation !

Vous pouvez aussi recevoir cette revue par courriel et vous abonner à la lettre électronique en nous envoyant votre adresse courriel à paca@crpf.fr.

